N° 027 2025

2530 . 20 . 3

⊁tai.scid:.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation: 02 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents: 14

Procurations: M Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

<u>Présents</u>: M. Bruno GRANCOING, Maire; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés: 1

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

OBJET : <u>ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2023.</u>

Le Maire.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif. (1)

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité,

 ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de Saint-Auvent Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250610-D027_2025-DE Reçu le 12/06/2025



N° 027 2025

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait à saint-Auvent le 10/06/2025 Bruno GRANCOING

Maire

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission En Préfecture le A 2.106 /2025 De la publication le A 2.106 /2025



Saint-Auvent

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{WWW.Services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	4
	1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
	1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
	1.9.1.	r	11
	1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	11
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	12
	2.2.	Recettes	13
3.	Indica	ateurs de performance	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	14
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	16
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	21
	3.10.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	22
	3.11.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	22
	3.12.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.13.	Taux de réclamations (P258.1)	23
4.	Finan	cement des investissements	24
	4.1.	Montants financiers	24
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi 1.1. Le service est géré au niveau ☑ communal Nom de la collectivité : Saint-Auvent Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif Caractéristiques: Commune Compétences liées au service : Oui Non \square Collecte Transport $\overline{\mathbf{A}}$ Dépollution Territoire desservi : Saint-Auvent Existence d'une CCSPL □ Oui ☑ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en interne

Existence d'un zonage

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

x Oui, date d'approbation*: 10 juin 2025

Le service public d'assainissement collectif dessert 489 habitants au 31/12/2023

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

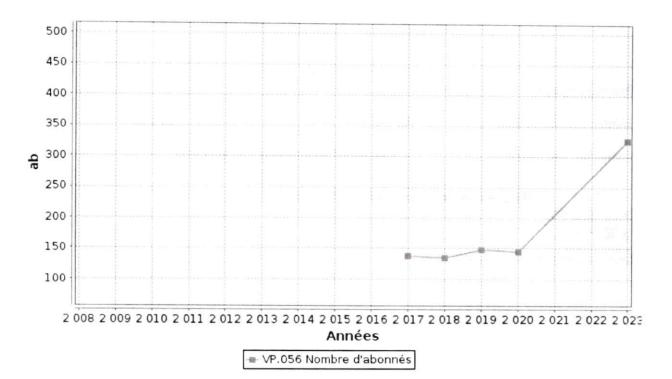
Le service public d'assainissement collectif dessert 326 abonnés au 31/12/2023 La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune de Saint- Auvent	Nombre total d'abonnés 31/12/2023
Total	326

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 326.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 63,18 abonnés/km) au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2023.



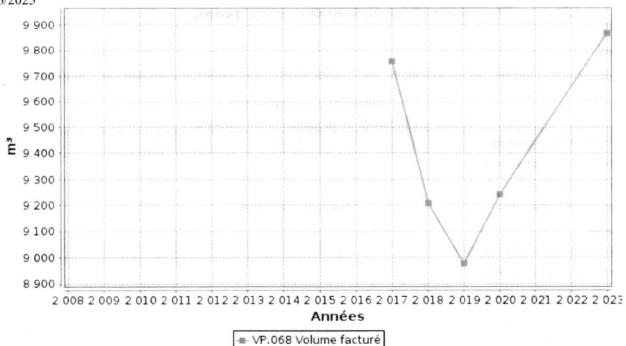
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	9 869

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250610-D027_2025-DE Reçu le 12/06/2025



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,23 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,93 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 5,16 km

Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU Nº1: LA BERTHE

Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe)					550004	048/13:	station:	idre de la	ode Sar			
Date de mise en service Commune d'implantation Saint-Auvent (87135) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) So Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à Autorisation en date du Déclaration en date du Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur Polluant autorisé Polluant autorisé Pollo et ou Rendement (%) DBOs MES et ou NGL et ou NTK et ou NTK et ou NTK et ou NH4' et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage											es générales	Caractéristiqu
Commune d'implantation Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à Autorisation en date du Déclaration en date du Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur Nom du milieu récepteur Polluant autorisé Concentration au point de rejet et ou DEO MES MES MGL NTK MIL PH MIL Charges rejetées par l'ouvrage Charges rejetées par l'ouvrage										(e)	ement (cf. annex	Filière de traite
Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 50 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à Autorisation en date du Déclaration en date du Milieu récepteur du rejet Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) DBO ₃ et ou Rendement (%) DBO ₃ et ou MES MES POR et ou MES POR et											n service	Date de mise er
Capacité nominale STEU en EH (1) 50 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à Autorisation en date du Milieu récepteur du rejet Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) DBOs et ou Rendement (%) DBOs et ou MES et ou MES et ou NGL et ou NTK et et ou NTK et et ou PH et ou PH et ou NH4' et ou Pt Charges rejetées par l'ouvrage						(87135)	t-Auvent	Sain			plantation	Commune d'im
Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à												Lieu-dit
Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à Autorisation en date du Milieu récepteur du rejet Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) DBOs DCO det ou Rendement (%) MES det ou NGL NGL NTK det ou NTK det ou NTK det ou NTK det ou NH4' Pt Charges rejetées par l'ouvrage				147				50		H (1)	nale STEU en E	Capacité nomin
Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Soumise à											nnés raccordés	Nombre d'abon
Soumise à Autorisation en date du Milieu récepteur du rejet Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) DECO DECO MES MES MES MES MES MES MES ME												
Soumise à Autorisation en date du Milieu récepteur du rejet					T. K				en m³/j	dmissible	nce journalier a	Débit de référer
Soumise à Déclaration en date du Milieu récepteur du rejet Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) et ou DCO et ou MES et ou NGL et ou NTK et ou PH et ou NH4' et ou Charges rejetées par l'ouvrage											de rejet	Prescriptions d
Polluant autorisé Concentration au point de rejet (mg/l) DBO5 Concentration au point de rejet (mg/l) DCO Concentration au point de rejet (mg/l) Concentration au point de rejet (mg/l) Concentration au point de rejet / ou Et / ou Et / ou MES Concentration au point de rejet / ou Et / ou MES Concentration au point de rejet / ou Et / ou Pt / ou Rendement (%) Rendement (%) Rendement (%) Concentration au point de rejet / ou Et / ou Pt / ou Charges rejetées par l'ouvrage										_	nise à	Soum
DBO ₅							_				teur du rejet	Milieu récep
DCO		lement (%)	Rend		ou	et /				Conce	autorisé	Polluant
MES				ou		et					3O ₅	DB
NGL				ou		et					CO	DC
NGL				ou l	П	et					ES	MI
NTK						l et	Г				GL	NG
pH							1				rK	NT
NH4' Pt et ou et ou Charges rejetées par l'ouvrage						7						
Pt												
Charges rejetées par l'ouvrage				ou		et	L					
		No. of State of	traphent	ou		et	L		all area		t	P
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										ge	es par l'ouvrag	Charges rejeté
		arrêté	- 1									
Date du bilan Conformité DBO ₅ DCO MES NGL Pt 24h (Oui/Non) Cons Rend Cons		Pt	GL	NO	ES	MI	CO	DO	1	DE		Date du bilan 24h
Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l % mg/l	Rend %										(Out/Non)	2411

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : LE PEYRAT

Code Sandre de la station : 0487135S0006

	THE RESERVE		ouc buil	idie de ie	station :	040715.	00000				T. T. S. S. S. S. S.
Caractéristiqu											
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)			-						
Date de mise er	n service			_							
Commune d'im	plantation			Sain	t-Auvent	(87135)					
Lieu-dit											
Capacité nomin	nale STEU en E	EH (1)		50							
Nombre d'abon	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés			***************************************							
Débit de référer	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions of	le rejet										
Soum	nise à	_		en date du n date du							
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc milieu réc								
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	u point de g/l)	e	et /	ou ou		Ren	dement (%	(o)
DB	6O ₅					et		ou			
DC	00				[et		ou			
MI	ES				[et		ou			
NO	GL					et		ou			
NT	ΓK				Γ	et	П	ou			
pl	Н				Г	et		ou			
NH		4.4				T et		ou			
P						T et	==	ou			
Charges rejeté		70				cı		ou		MENTER AND	
Charges rejete	es par i ouvra	ge	Confe	ormité du	rejet en c	oncontrati	on at/ou		ont colon		
Date du bilan	Conformité	DE	3O ₅	1	CO		ES		GL	1	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°3 : LE BOURG Code Sandre de la station : 0487135S0003

			Joue San	idre de la	station:	046/13	30003				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	ce)					-				
Date de mise er	service										
Commune d'im	plantation			Saint	-Auvent (87135)					
Lieu-dit											
Capacité nomin	ale STEU en E	EH (1)		120							
Nombre d'abon	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référer	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions o	le rejet										
Soum	nise à			en date du n date du .							
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc milieu réc							andrianin i	2014年
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	u point de g/l)		et /	ou		Reno	dement (%	6)
DB	O ₅					et		ou			
DC	CO					et		ou			
MI	ES	1111				et		ou			
NO	GL					et		ou		7.1	
N	rK			大生产	Ī	et		ou			
pl	н					Tet	==	ou			
NI-						_					
					L	et	= =	ou		-	
P			2 (2.2)			et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
Date du bilan	Conformité	DE	Confe 3O ₅	ormité du 1			ion et/ou e ES		nent selon GL	1	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : LE BOURG SUD-EST Code Sandre de la station : 0487135S0005

Caractéristiqu	es générales			ure de la							
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)							-		
Date de mise er	service										
Commune d'im	plantation			Saint	-Auvent (87135)					
Lieu-dit											
Capacité nomin	ale STEU en E	EH (1)		120				产调制	e salata	iniosios.	akegr (
Nombre d'abon	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référen	nce journalier a	dmissible	en m³/j				ila pa sa	Ligardia ;	union of	sole y últip	oldine.
Prescriptions of	le rejet										
Soun	nise à	_		en date du n date du							
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc milieu réc						trop the	erasja sje u	
Polluant	autorisé	Conce	entration a rejet (mg	u point de g/l)		et /	ou ou		Ren	dement (%	6)
DB	3O ₅	900				et		ou			
DC	CO				[et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL				Γ	7 et	П	ou			
N	ΓK				Г	l et		ou			
pì						5					
		1000			L	_ et		ou			
NI		1001			L	et		ou			
P		HAL			L	et		ou		1000	agency 1
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
				ormité du	-			1		arrêté	
Date du bilan 24h			3O ₅	DC	E		ES	N	GL	F	Pt .
2411	(Oul/Noll)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°5 : MARTEGOUTTE

			Joue Sail	uie ue ia	station:	040/13.	30002				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)									
Date de mise en	n service										
Commune d'im	plantation			Saint	-Auvent (87135)					
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		30							
Nombre d'abor	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions of	le rejet										
Soun	nise à	_	orisation e							n	
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc milieu réc				raun ta		nista afaa		
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et /	ou		Rene	dement (%	6)
DB	3O ₅					et		ou			
DC	CO					et		ou		190	
MI	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
NT	ΓK				Г	et		ou		200	
pl	Н				Ī	et		ou		l in	
NI	ł ₄ +				ī	et	П	ou		dly .	
P	't			1500	Г	et		ou	200		
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
-							on et/ou e	1		1	
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	GL Rend %	Conc mg/l	t Rend %

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS
LA BERTHE (Code Sandre : 0487135S0004)	0
LE PEYRAT (Code Sandre : 0487135S0006)	0
LE BOURG (Code Sandre : 0487135S0003)	0
LE BOURG SUD-EST (Code Sandre : 0487135S0005)	0
MARTEGOUTTE (Code Sandre : 0487135S0002)	0
Total des boues produites	0

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS
LA BERTHE (Code Sandre : 0487135S0004)	0
LE PEYRAT (Code Sandre: 0487135S0006)	0
LE BOURG (Code Sandre : 0487135S0003)	0
LE BOURG SUD-EST (Code Sandre : 0487135S0005)	0
MARTEGOUTTE (Code Sandre : 0487135S0002)	0
Total des boues évacuées	0

(PRE)

2.TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

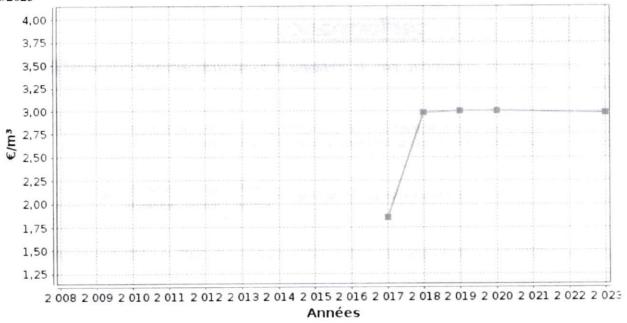


Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €
Part fixe annuelle	90,00
Part proportionnelle	216,00
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	306,00
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20
TVA	32,52
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,72
Total	357,72
Prix TTC au m ³	2,98

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250610-D027_2025-DE Reçu le 12/06/2025



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1





Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023: 31 339 €

3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 326 abonnés potentiels

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

(A)(A)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		1	points
	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points)	December 5 March 1		10011100
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES		:- A)	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	ete obtenue pour la pa	artie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0.3.15		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)		0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			x
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points non : 0 point		0
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent			
에 있는 이 어린 것을 하는 것으로 가입다. 그런 이 10 전에	oui : 10 points non : 0 point		0

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2023.

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3.Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100
LA BERTHE	3	100
LE PEYRAT	3	100
LE BOURG	7,5	100
LE BOURG SUD-EST	7,5	100
MARTEGOUTTE	1,8	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100

3.4.Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100
LA BERTHE	3	100
LE PEYRAT	3	100
LE BOURG	7,5	100
LE BOURG SUD-EST	7,5	100
MARTEGOUTTE	1,8	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100

3.5.Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux

Reçu le 12/06/2025 usees d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100
LA BERTHE	3	100
LE PEYRAT		100
LE BOURG	7,5	100
LE BOURG SUD-EST	7,5	100
MARTEGOUTTE	1,8	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LA BERTHE:

Filières mises en oeuvre	Filières mises en oeuvre tMS	
V-l-vi-vi-vi-v	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
memeration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre :	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0
41 - 44		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250610-D027_2025-DE Reçu le 12/06/2025 LE PEYRAT : Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes 0 LE BOURG: Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1)

Autre: ...

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Non conforme

Non conforme

0

Conforme

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250610-D027_2025-DE Reçu le 12/06/2025 LE BOURG SUD-EST : tMS Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme and 0 or street Tonnage total de matières sèches évacuées conformes **MARTEGOUTTE:** Filières mises en oeuvre tMS Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération

Evacuation vers une STEU (1)

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Autre: ...

Non conforme

Conforme

Non conforme

Conforme

Non conforme

0

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ___0__%

3.7.Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab = $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants

3.8.Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

00

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau

3.9.Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023
LA BERTHE	0	0
LE PEYRAT	0	0
LE BOURG	0	0
LE BOURG SUD-EST	0	0
MARTEGOUTTE	0	0

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100

3.10.Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20

3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023
Encours de la dette en €	134 830,46
Epargne brute annuelle en €	119 633,17
Durée d'extinction de la dette en années	1,1

3.12.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250610-D027 202

087-218713501-20250610-D027_2025-DE Reçu le 12/06/2025

exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = tel que connu au 31 décembre de l'année en cours chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente *100

	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	1 502,52
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	34 472,93
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	4,36

3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés

4.Financement des investissements

4.1.Montants financiers



	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0
Montants des subventions en €	0
Montants des contributions du budget général en €	26976.60

4.2.Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

The Affin Geographical Section 1985	e system i break days	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (mon	tant restant dû en €)	134 830,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	7546.38
	en intérêts	6125.90

4.3.Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de18265.00 €

5.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année	e 2023, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé	
0	€ ont été abandonnés et/ou v	versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		489
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]		2,98
	Indicateurs de performance		A 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100%
P202.2B	Indice de conneissance et de costien action : 1 1		10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	-	0